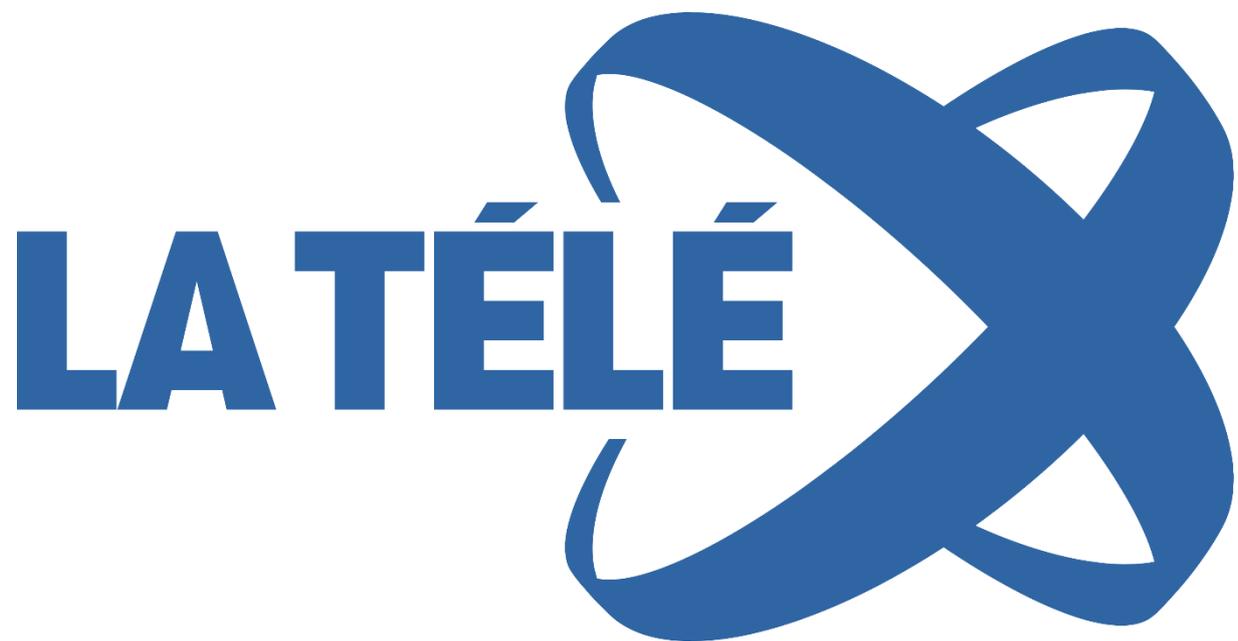


Élections fédérales 2023



Offre d'émissions et règlement de La Télé
FRIBOURG

Les élections fédérales fribourgeoises sur La Télé

La Télé est la chaîne d'information valdo-fribourgeoise diffusée en Suisse par les câblo-opérateurs et disponibles sur internet, les réseaux sociaux et les applications, en direct et en rediffusion. Elle est au bénéfice d'un mandat de service public octroyé par l'Office fédéral de la communication et répond aux exigences de la Loi sur la radio et la télévision (LRTV). Le présent document décline l'offre des émissions et fixe les règles de la chaîne en vue des élections fédérales de 2023 pour les candidats fribourgeois en lice.

Table des matières

Les émissions produites.....	p. 3
Les débats électoraux	
Le débat pour le Conseil des États	
Les débats pour le Conseil national	
Les débats « Destination Berne »	
Journée des résultats.....	p. 4
Deuxième tour de l'élection au Conseil des États.....	p. 4
Règlement.....	p. 5
Principes généraux.....	p. 5
Règles internes et critères d'admission aux débats.....	p. 5/6
Contacts.....	p. 7

Les émissions produites

Les débats électoraux

Du jeudi 14 septembre au jeudi 28 septembre, La Télé propose 3 grands débats consacrés aux élections fédérales pour le canton de Fribourg. Ces émissions de 50 minutes, en direct et en public, et coproduites avec Radiofr. se dérouleront dans nos studios de Villars-sur-Glâne (MEDIAParc).

Du mercredi 30 août au mercredi 4 octobre, La Télé propose 6 autres plus petits débats de 20 minutes nommés « Destination Berne » consacrés au Conseil national exclusivement. Ces débats se dérouleront en direct aux heures habituelles de l'Info Fribourg, soit à 18h.

Le débat pour le Conseil des États

Jeudi, 21 septembre, 19h-19h50

Les débats pour le Conseil national

Jeudi, 14 septembre, 19h-19h50

Jeudi, 28 septembre, 19h-19h50

Les débats « Destination Berne »

Mercredi 30 août, 18h-18h24

Mercredi 6 septembre, 18h-18h24

Mercredi 13 septembre, 18h-18h24

Mercredi 20 septembre, 18h-18h24

Mercredi 27 septembre 18h-18h24

Mercredi 4 octobre 18h-18h24

Journée des résultats

Le 22 octobre, journée des résultats des élections, toute l'équipe de La Télé sera sur le pont pour faire vivre l'événement en direct depuis Lausanne, Fribourg et les stamms des partis politiques.

Deuxième tour de l'élection au Conseil des États

En cas de deuxième tour de l'élection au Conseil des États pour le canton de Fribourg, La Télé organisera un nouveau débat en direct avec les candidats concernés.

Règlement

Cette partie fixe les règles et principes régissant les émissions politiques en vue des élections fédérales 2023, ainsi que des critères d'admission aux émissions électorales pour le côté fribourgeois.

Principes généraux

1. Le traitement éditorial de La Télé est réalisé par la rédaction qui fournit un contenu journalistique indépendant. En ce sens, elle conçoit librement ses programmes et en assume l'entière responsabilité (art. 6 LRTV) ;
2. Les émissions doivent permettre au public de se forger sa propre opinion, les vues personnelles et les commentaires sont identifiables comme tels (art. 4 al. 2 LRTV) ;
3. Les programmes reflètent équitablement la diversité des événements et des opinions (art 4 al. 4 LRTV) ;
4. La publicité pour les partis politiques et les candidats-tes à des élections est interdite (art. 10 al. 1d LRTV), de même que le parrainage des émissions et magazines d'information et d'actualité politique (art. 12 al. 5 LRTV) ;
5. L'enregistrement des émissions et la conservation des documents y relatifs sont assurés dans le délai minimum légal de 4 mois (art. 20 al. 1 LRTV).

Règles internes et critères d'admission aux débats

1. Les règles d'application générales des émissions liées aux élections fédérales répondent aux mêmes principes que les autres émissions produites par la rédaction, soit le respect du droit commun, des principes de l'impartialité et de la diversité de l'information ;
2. Dès le 28 août, La Télé s'assurera qu'aucun candidat-e n'exploite sa participation aux émissions de la chaîne à des fins de propagande électorales ;
3. Sont admis aux grands débats les partis disposant d'au moins un-e élu-e fribourgeois-e aux Chambres fédérales et les partis ayant obtenu plus de 3% de suffrages lors des élections fédérales de 2019
4. Un thème sera abordé lors de chaque grand débat : il sera communiqué aux partis début septembre ;
5. Lors du grand débat pour le Conseil des États, participent à l'émission les candidates sortantes (PLR, Le Centre), ainsi que les candidats-es des partis représentés aux chambres fédérales (UDC, Les Verts, PS) et le candidat PVL. A noter que TOUS les candidats au Conseil des États seront interviewés dans le cadre de l'Info Fribourg ;
6. Pour les deux grands débats au Conseil national, seuls sont admis :
Débat du 14 septembre : une candidature UDC, une candidature PS, une candidature PLR, une candidature Le Centre, une candidature Les Verts, une candidature PVL (6 places)

Débat du 28 septembre : une candidature UDC, une candidature PS, une candidature PLR, une candidature Le Centre, une candidature Les Verts, une candidature Centre-Gauche-PCS (6 places);

7. Pour les débats « Destination Berne », débats à 4 places, participent :
Mercredi 30 août : une candidature Le Centre, une candidature PS, une candidature PLR, une candidature UDF
Mercredi 6 septembre : une candidature UDC, une candidature PVL, une candidature Les Vert-e-s, une candidature CG-PCS
Mercredi 13 septembre : une candidature Les Vert-e-s, une candidature PLR, une candidature UDC, une candidature PS
Mercredi 20 septembre : une candidature Le Centre, une candidature PVL, une candidature CG-PCS, une candidature d'une liste indépendante
Mercredi 27 septembre : une candidature UDF, une candidature PEV, une candidature PA, une candidature d'une autre liste indépendante
Mercredi 4 octobre : 4 candidats-es issus des listes jeunes PS, Le Centre, PLR et UDC
8. Un-e candidat-e au Conseil des État ou au Conseil national ne peut pas participer deux fois à un débat, quel qu'il soit. De manière générale, aucun-e candidat-e ne peut participer deux fois à un débat ;
9. Le choix des candidats-tes pour la participation aux débats est laissé à la libre appréciation des partis. Si ces derniers devaient contrevenir à ce présent règlement, La Télé se donne le droit de demander un changement de participant-e au parti concerné ;
10. Note de fin : La Télé a tout mis en œuvre pour permettre à son public de se faire une opinion impartiale et objective en vue de son vote en essayant de permettre une représentativité équitable et la plus large possible entre tous les partis candidats à cette élection fédérale du 22 octobre 2023.

Contacts

Pour les grands débats et autres :

Camille Tissot, rédactrice en chef Fribourg

079 413 95 01

camille.tissot@latele.ch

Pour « Destination Berne »

François-Pierre Noël, journaliste Fribourg

077 501 89 69

francois-pierre.noel@latele.ch

MEDIAparc

Rue du Centre 18

1752 Villars-sur-Glâne